

Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 28 septembre 2019

INCENDIE LUBRIZOL - ROUEN

Communiqué N° 2 **Recommandations sanitaires**

Jeudi 26 septembre, un incendie s'est déclaré aux alentours de 02h40 au sein de l'entreprise Lubrizol, quai de France à Rouen. Cette entreprise est classée SEVESO seuil haut. Elle produit notamment des additifs pour lubrifiants.

A la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 25 au 26 septembre 2019 à l'usine Lubrizol située dans l'agglomération rouennaise, le panache de fumée, de plusieurs kilomètres de long qui s'est constitué a généré par endroit des dépôts de suie et de poussières.

1. Rappel des consignes de nettoyage des suies

- **S'agissant du nettoyage du logement** : en cas de présence de suie dans l'habitation et de ses abords (balcon), il convient d'éviter tout contact cutané et avec les muqueuses,
- Nettoyer uniquement à l'eau en portant des gants de ménage, sans utiliser de nettoyeur haute pression pouvant mettre en suspension les particules,
- En cas de dépôts graisseux, pour les surfaces lisses et planes, il est recommandé d'utiliser :
 - du nettoyant vitres et de l'essuie tout, ou de l'eau avec du détergent et un linge propre. Changer l'eau et le linge souvent, en particulier après le nettoyage des parties extérieures des fenêtres et rebords,
 - Eviter le balayage à sec,
 - Ne pas utiliser d'aspirateur, pouvant remettre en suspension des particules.
- En cas d'encrassement des installations de ventilation, nettoyer les grilles d'entrée d'air à l'eau et changer les filtres ;

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.ouv.fr et www.normandie.ouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-comUNICATION@seine-maritime.ouv.fr

2. Recommandations en cas de contact avec les suies :

- **Bien se laver les mains, surtout chez les jeunes enfants** et procéder régulièrement à un nettoyage des jouets et objets (ex. doudous) qui comporteraient des traces de suie et pouvant être portés à la bouche par les enfants ;
- **En cas de contact accidentel avec les suies, se laver immédiatement avec du savon ordinaire et si besoin se rincer les yeux avec du sérum physiologique ;**

3. Recommandations sanitaires :

- **L'eau du robinet peut être consommée sans risque pour la santé** en Seine-Maritime, y compris dans les secteurs qui ont été directement concernés par le panache de fumées. Il est rappelé que l'eau du robinet ne provient pas de captages en Seine. Par ailleurs, les ressources d'eau souterraines utilisées à des fins d'alimentation humaine vont faire l'objet d'une surveillance renforcée ;
- **Il est recommandé de ne pas consommer les fruits et légumes souillés par les suies (jardins familiaux) ;** A l'inverse, s'agissant d'une pollution visible, les fruits et légumes non touchés peuvent être consommés, après avoir été lavés comme d'ordinaire ;
- Ne pas nourrir les animaux destinés à une auto-consommation avec des aliments souillés par les suies ;
- L'eau de pluie recueillie depuis le jeudi 26 septembre 2019 ne doit pas être utilisée.
- Les mesures de qualité de l'air réalisées depuis l'incendie ont fait apparaître une qualité de l'air habituelle (hormis sur le site lui-même).
- Indépendamment de la qualité de l'air, des odeurs persistantes peuvent, lorsqu'elles sont intenses, occasionner ponctuellement des gênes ou irritations.
- En cas de problème médical, contactez votre médecin traitant. En soirée (de 20h à 8h) et le week-end, appelez le 116117. **Nous rappelons que le 15 et le 18 sont réservés aux urgences vitales ;**

Pour tout renseignement complémentaire :

- **site internet préfecture**
- **site internet ARS**

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.couv.fr et www.normandie.couv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.couv.fr